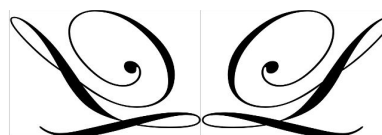


Deux ailes et demain

2798 route de Tarare
LIERGUES
69400 PORTE DE PIERRES DOREES
deuxailesetdemain@gmail.com



Laurence LOMBARD
Organisatrice de la formation Mini-MISP™
06 52 86 16 79

Présentation de la formation Mini-MISP™

Le MISP™ «Massage In Schools Program», est un programme avant-gardiste, qui contribue au bien-être des enfants, au respect de soi et des autres et à la baisse de violence et d'intimidation dans les écoles et les collectivités.

A la demande d'éducateurs et d'enseignants, une adaptation de ce programme a été conçu pour les enfants de 2 et 3 ans. Cette adaptation s'appelle le Mini-MISP™.

La formation

C'est une formation intensive d'une journée où la théorie résultant des recherches sur le développement de l'enfant et les bienfaits du toucher, entre autres, vient soutenir la pratique

C'est un stage dynamique, interactif et ludique où le stagiaire apprendra les 6 mouvements de la routine adaptée aux enfants de 2 et 3 ans (3 mouvements pour les 2 ans et 6 mouvements pour les 3 ans) et comment la mettre en œuvre avec les enfants dont le stagiaire à la charge. Le tout sera soutenu par des notions théoriques et scientifiques.

Public

- Les instructeurs MISP™ désirant affiner leurs compétences avec cette tranche d'âge.
- Les Instructeurs de l'IAIM

Pré-requis

Avoir suivi, ou suivre le lendemain de la formation Mini-MISP™, la formation MISP™ ou la formation d'instructeur en massage bébé de l'IAIM.

Nombre de participants maximum : 22 personnes.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis:

- des connaissances biologiques sur l'impact du toucher sur les différents systèmes du corps humain,
- un protocole de massage, spécifiquement conçu pour être proposé à des enfants de 2 et 3 ans accompagné de contes,
- la capacité d'animer des séances de Mini-MISP™
- une information spécifique de la nature des enfants de 2 et 3 ans en relation avec le massage

Caractéristiques du programme

Aucun adulte ne pose la main sur l'enfant.

Les enfants se massent les uns les autres.

Le massage se fait sur les vêtements, en position assise.

Les parties massées sont la tête, le dos, les bras et les mains.
Les enfants se demandent la permission et se remercient.
Les parents sont informés avant la mise en place du programme

Pédagogie

Tout au long de la formation les outils pédagogiques sont utilisés pour favoriser l'apprentissage des stagiaires, en alternance avec des apports en cours magistraux, des jeux d'apprentissage (balles, activités kiné-tactiles...), des activités en groupe...

De nombreux types de supports sont utilisés : écrits, audio-visuels, tactiles...

Un certificat est remis au stagiaire à l'issue de la formation, en fonction de sa participation tout au long de la journée.

Pour plus d'information, 2 sites :

- le site international de l'association www.massageinschools.com
- ou le lien national <http://www.misa-france.fr/>

Mallette pédagogique remise en début de formation

- Un livret de formation
- Les cartes de routine Mini-MISP™
- Des documents pour vous accompagner au mieux dans vos démarches (exemple de devis, facture, les diplômes à remettre aux enfants, lettre d'information...)
- Mise à disposition de 2 types de flyers MISA pour votre communication où il ne reste qu'à apposer votre tampon.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

Feuilles de présence : À signer chaque demi-journée.

Evaluation : QCM proposé en fin de formation

Une évaluation de l'apprentissage des mouvements est faite au fur et à mesure du déroulé de la formation sur les acquisitions pratiques des stagiaires, notamment sur la connaissance de la routine.

Pas de formation à distance possible.

Références

Le protocole enseigné et la méthode pour le transmettre correspondent au «Massage in Schools Programme» créé et développé par Sylvie Héту et Mia Elmsäter.

Sylvie Héту et Mia Elmsäter sont les auteures de l'ouvrage «Touch in Schools», paru aux Editions Ur Publications & Programmes Inc. en 2010

Bibliographie référentielle:

Ashley Montagu -«La peau et le toucher» -Seuil -1971.

Margot Sunderland-«La science de l'enfant heureux» -De Boeck Supérieur -2017.

Tiffany Field -«Les bienfaits du toucher» -Payot -2001.

Kerstin Uvnas Moberg -Ocytocine -Le Souffle d'Or -2006.

Howard Gardner -«Les Intelligences Multiples» -Retz -2005.

Daniel Goleman -«L'Intelligence émotionnelle» -Robert Laffont -1997.

Rudolph Steiner -«L'énigme des tempéraments» -Triades -2007.

Pour trouver des contes adaptés à cette tranche d'âge : collection « A petits petons » chez Didier Jeunesse

Votre formatrice :

Catherine BOULDOIRE est sophrologue caycédienne et coach de vie (formation Le Dôjô). Elle exerce en cabinet sur Orléans.

Maman de deux enfants, elle s'intéresse depuis de nombreuses années au développement de l'enfant. Elle a choisi de s'investir pour l'avenir de tous les enfants et de notre société en devenant instructrice en massage bébé, instructrice MISP™ en 2011 puis formatrice internationale MISP™ en 2014.

Elle intervient en tant qu'instructrice MISP™ dans les écoles et a enrichi son approche en effectuant pendant deux ans des suppléances en écoles élémentaires et maternelles.

Sa curiosité pour l'être humain tant sur le champ de la psychologie que sur le champ de la pédagogie lui permet d'approfondir régulièrement sa pratique professionnelle auprès des enfants et des adultes (ateliers d'écriture, pratique de l'auto-louange, animation autour des contes pour les tout-petits, apprentissage par le mouvement...). Elle anime aussi des formations auprès du personnel de crèche via le CNFPT.

La prochaine formation aura lieu à LYON

Jeudi 26 août 2021

Maison des Familles
52 cours Charlemagne
69002 LYON

ORGANISATRICE DE LA FORMATION : Laurence LOMBARD

deuxailesetdemain@gmail.com

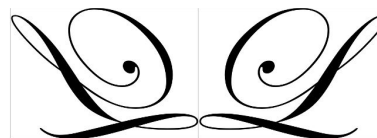
06 52 86 16 79

Bulletin d'inscription page suivante

Deux ailes et demain

2798 route de Tarare
LIERGUES
69400 PORTE DES PIERRES DOREES
deuxailesetdemain@gmail.com

Merci d'imprimer les pages 4 à 7 de ce document



Laurence LOMBARD
Organisatrice de la formation MINI-MISP™
06 52 86 16 79

BULLETIN D'INSCRIPTION **Formation MINI-MISP™** **Animée par Catherine BOULDOIRE**

Date: Jeudi 26 août 2021 de 9h30 à 17h30

Lieu : Maison des Familles
Salle Rhône
52 cours Charlemagne
69002 LYON

Tarifs : **150 € ttc** instructeur MISP™ adhérent MISA France pour l'année en cours
190 € TTC Instructeur IAIM et instructeur MISP™ non adhérent MISA France
pour l'année en cours

Je finance moi-même cette formation

290 € TTC Si vous êtes salarié d'association ou d'une entreprise et que votre employeur finance ou vous rembourse sur facture.

Ma formation est prise en charge par un organisme de financement ou par mon employeur

Toute demande de prise en charge par un organisme financeur est à déposer au moins un mois et demi avant le début de la formation.

Toute demande de prise en charge professionnelle par un FAF (FIFPL, Agefice ou Fafcea) ou par l'OPCO de votre employeur (Agefos, Opcalia...) ou Pole emploi est à déposer au moins un mois et demi avant le début de la formation.

Dans le cas d'une demande de prise en charge, je vous prierais de bien vouloir me faire parvenir un chèque d'un montant de 290€ (établi à l'ordre de «L'équipage salarial») qui ne sera encaissé qu'une fois votre financement accepté. Vous serez remboursé(e) par votre financeur sur présentation d'une facture acquittée.

Nom:

Prénom :

Date d'obtention de la Certification MISPTM (Merci de joindre une copie de votre attestation de formation MISPTM).....

Date d'obtention de la Certification IAİM (Merci de joindre une copie de votre attestation de formation IAİM).....

Profession :

Adresse.....

.....

Courriel :

Tél : Portable :

Pour les personnes qui financent elles-mêmes leur formation :
Merci de joindre à ce bulletin, un chèque d'arrhes de 50€ qui sera encaissé à réception ainsi que le chèque du montant correspondant au complément de la formation. Ce dernier sera encaissé au lendemain de la formation.

Numéro du chèque 1 : Banque :

.....

Numéro du chèque 2 : Banque :

.....

Les chèques seront à établir à l'ordre de : **Deux ailes et demain**

Vous avez également la possibilité de régler votre formation par **virement bancaire**. Dans ce cas, merci de le préciser en amont afin que vous soit transmis le RIB de l'association Deux ailes et demain.

Le présent bulletin d'inscription et les chèques sont à envoyer par voie postale à :
Laurence LOMBARD
2 place François Dénoyer
69640 LACENAS

A compter de la date de signature de ce présent bulletin, vous avez un délai de 10 jours pour vous rétracter. Le cas échéant, vous devrez en informer Laurence LOMBARD par courrier postal.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc.) ne seraient pas réunies.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des **modalités de dédit ou d'interruption de formation** figurant en annexe du présent document.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Date :

Signature :

Autorisation exploitation droit à l'image

Je, soussigné(e), Prénom)(NOM).....

Demeurant Adresse.....
Code postal....
Ville

Né(e) le :à.....

Autorise Catherine BOULDOIRE, formatrice internationale MISA, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos pour la prestation de la formation qui a lieu le..... à

N'autorise pas Catherine BOULDOIRE, formatrice internationale MISA, à reproduire et à exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos pour la prestation de la formation qui aura lieu leà

Catherine BOULDOIRE pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur tous les supports matériels et immatériels.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

Signature

Modalités de dédit ou d'interruption de formation

Un empêchement qui vous empêcherait de participer à la formation à la date prévue est toujours possible. Si vous ne pouvez y assister, annulez votre réservation dans les délais requis. Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéfice d'une autre personne en liste d'attente.

ATTENTION : Tout report ou toute annulation doivent obligatoirement être faits par écrit.

Si vous annulez votre formation ou reportez votre formation plus de 45 jours avant la date de formation, vos 100€ versés à titre d'arrhes pourront, à votre demande, vous être reversés ou bien être conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation. L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 45 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués. Ils seront conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation suivie dans un délai de deux ans. L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 15 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués ni conservés pour une prochaine formation.

NB : Il est entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), les 100€ d'arrhes versé au moment de l'inscription seront intégralement remboursés. En cas d'empêchement pour des raisons médicales, un certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation.

Tout remboursement sera effectué dans un délai de deux mois à réception de la demande écrite, et le cas échéant, des justificatifs.

Cas d'abandon en cours de la formation

Toute formation commencée et abandonnée en cours, du fait du stagiaire, quel que soit le motif est intégralement due et ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant, en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, la formation pourra être reportée, dans la limite des places disponibles.